

*Transposition avant fin 2010  
de la Directive cadre déchets :  
quelles conséquences pratiques en attendre  
pour les entreprises de recyclage ?*

# Quelques mots sur notre Fédération et les activités de ses adhérents

- Fondation des premières chambres syndicales professionnelles à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle
- Création de la Fédération à la fin de la 2<sup>ème</sup> Guerre Mondiale à la demande des pouvoirs publics pour mesurer la contribution des métiers du recyclage à l'effort de reconstruction

# Les syndicats régionaux de FEDEREC



# Le fonctionnement de FEDEREC

- Regroupe les entreprises du recyclage
  - 19 syndicats – 1200 entreprises adhérentes
  - Structure croisée unique au monde
    - 8 syndicats régionaux
    - 11 syndicats de branche
      - Métal, Métaux Non ferreux, Papiers-Cartons, Plastiques, Textiles, Verre, Palettes et Bois, Solvants, Duvets et Plumes, déconstruction automobile, DIB



# Nos métiers

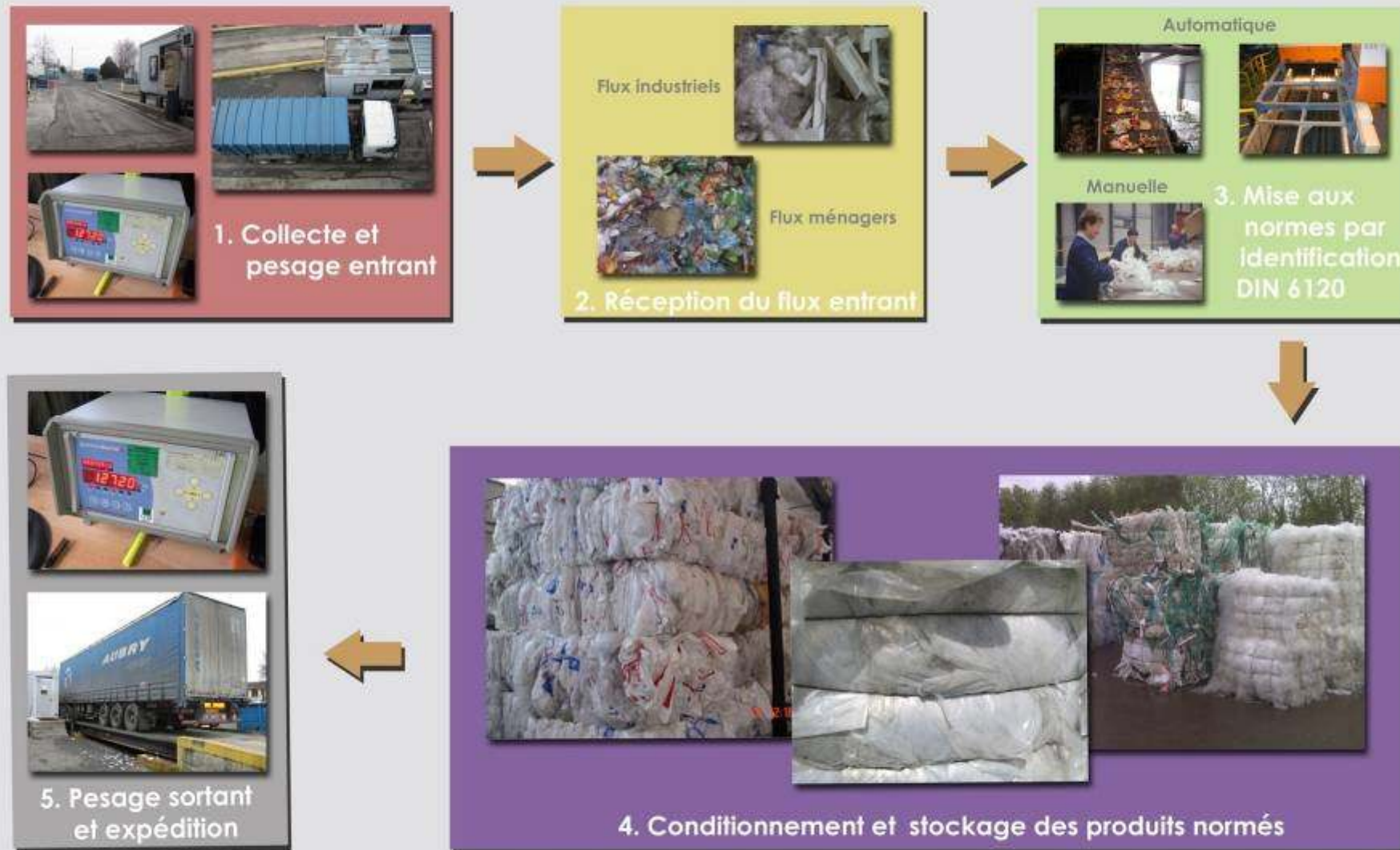
- Le recyclage vu par FEDEREC - la transformation des déchets en matières premières recyclées
- Le savoir-faire du professionnel du recyclage

## Quatre fonctions

- Collecte
- Tri
- Conditionnement
- Valorisation



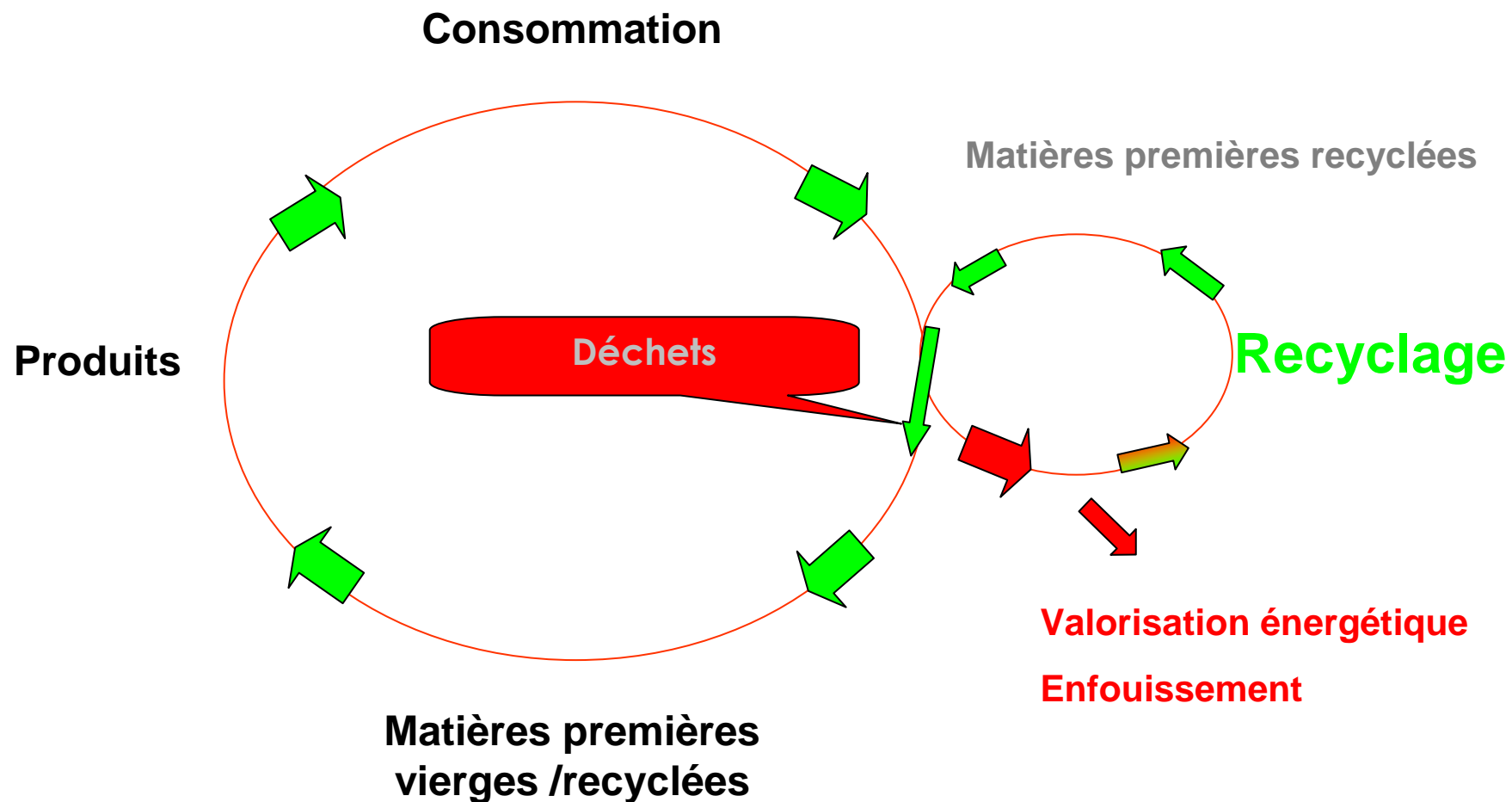
# Le recyclage des Plastiques



# Le recyclage des Papiers-Cartons

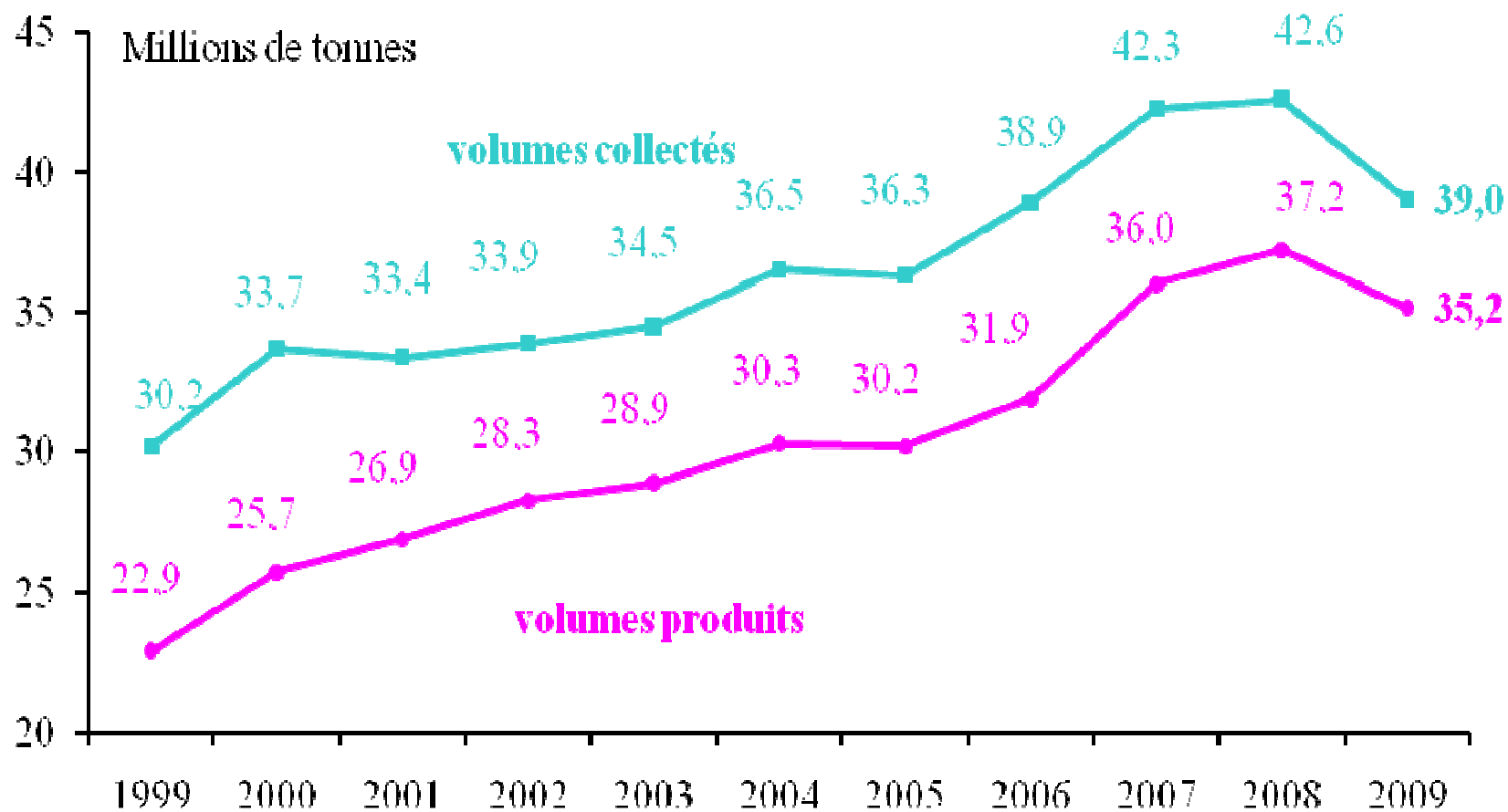


# Cycle de vie : approche FEDEREC



# Volumes collectés et produits (1999-2009)

Taux de production 2009 : 90 %



Source : I+C pour FEDEREC



# La Directive déchet

- Un texte communautaire très attendu au niveau européen
- La fin du statut de déchet devient une réalité (article 6)
  - ▣ Des conditions définies dans la Directive qui deviendront opérationnelles avec l'élaboration des critères spécifiques à déterminer en comitologie
  - ▣ Une transposition en droit français (décembre 2010)

# La directive cadre déchet révisée, une reconnaissance pour les producteurs de nouvelles matières premières

- L'un des objectifs de la directive cadre : « *aider l'Union européenne à se rapprocher d'une société du recyclage visant à éviter la production de déchets et à les utiliser comme ressources* »
- Au-delà de cet encouragement à la valorisation des déchets, deux apports essentiels pour les entreprises de recyclage :
  - ▣ La clarification des notions essentielles, par l'adoption de définitions générales « distinctives » pour les notions de base (recyclage, valorisation, élimination...) ; les définitions indiquent également quelle société de recyclage nous voulons développer
  - ▣ La sortie du statut de déchet : pour la 1<sup>ère</sup> fois un texte communautaire prévoit que « certains déchets cessent d'être des déchets lorsqu'ils ont subi une opération de valorisation ou recyclage et répondent à des critères spécifiques à définir (...) »

# L'organisation du travail de transposition

- Le groupe de travail constitué près du CND
- Les thèmes « privilégiés »
  - ▣ Sous –produit ?

# Les orientations de la transposition

- Focus sur les définitions et le sens des évolutions
- Focus sur la sortie du statut de déchet :
  - ▣ Les critères définis en groupe de travail (IPTTS)
  - ▣ L'articulation entre les travaux européens (IPTTS, Comitologie) et la transposition en droit français
  - ▣ La disposition du Grenelle de l'environnement, article 46
- Questions en suspens / travaux à accomplir, calendrier

# Les enjeux / conséquences

- Le développement de l'utilisation des MPR (confiance des consommateurs en la qualité – l'ex. du verre), la liberté de circulation sur le marché intérieur européen et au-delà (le statut des MPR)
- La fin des « poursuites » en chaîne : transfert du droit de propriété, mais pas de la responsabilité
- La fin des constitutions des garanties financières
- La clarification pour les assurances (ex. Total, affaire « Erika », si déchet : refus d'indemnisation)

# Les enjeux / conséquences

- Les effets « rebonds » :
  - ▣ L'attachement à la connaissance et à la qualité des matières premières recyclées (normalisation)
  - ▣ La législation REACH /interaction avec la sortie du statut de déchet
  - ▣ Le lien avec les objectifs du Grenelle de l'environnement (développement des activités de valorisation, mise en valeur des métiers du recyclage...)

# Les enjeux /conséquences

- Les effets « rebonds » :

- La reconnaissance des matières premières recyclées à part entière
- Demeurer un partenaire actif dans les négociations au niveau national et européen

# Effets et conséquences pour les entreprises de FEDEREC

- Allègement des charges administratives
- Développement de nouvelles technologies
- Une meilleure qualité
- L'amélioration de l'image de la profession...

# Salon NMP : à la rencontre des entreprises de recyclage



[www.nouvelles-matieres-premieres.com](http://www.nouvelles-matieres-premieres.com)





**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

